



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 11 septembre 2023

Présidence de M. Guy Wolfensberger

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le président, 65 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

### Excusés :

M. Vincent Aeby, M. Cédric Alber, Mme Nicole Badoux, M. Hugo Barbey, M. Jean-Philippe Barbey, M. Jakob Bircher, M. Nicolas Bircher, M. Eugène Chollet, M. Jean-Pierre Delessert, M. Kilian Duggan, Mme Claudie Leconte, Mme Rose Marie Notz, Mme Irina Popea, M. Denis Richter, M. Nicolas Rod, M. Philippe Sandoz, Mme Alessandra Silauri, M. Maximilien Westphal.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **1. Assermentation d'un conseiller communal**

Le président procède à l'assermentation de Monsieur **Marco Ribeiro**, qui remplace Madame **Paola Juan**, démissionnaire du Conseil.

Il fait lecture de la promesse que Monsieur Marco Ribeiro solennise à l'appel de son nom.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin**

Le président procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 3. **Communications du Bureau du Conseil communal**

Le président commente la communication municipale, n° 677 / 2023 portant sur les dates des séances du Conseil communal pour l'année 2024. En effet, la date du 22 juin est un samedi, ce qui est inhabituel. Il y a deux raisons à cela : la première est que le président a obtenu que le Conseil puisse siéger ce jour-là au Parlement vaudois à Lausanne. La deuxième est qu'il organisera ce même jour la traditionnelle sortie du président.

Il ajoute que, à la suite des échanges des différents groupes concernant la mise en place d'un système de vote électronique, il a demandé qu'un poste soit inscrit au budget qui sera voté en décembre.

#### Représentations

Le **5 septembre**, le président a été invité à participer à la croisière des aînés, ainsi qu'à la séance du Réseau Jeunesse. Il ajoute avoir convenu avec Monsieur Yannick Cochand, Délégué au Service jeunesse et cohésion sociale, que le président du Conseil ne soit à l'avenir convié qu'à la première et à la dernière séance de l'année scolaire.

Le **9 septembre**, il a été convié à la partie officielle de la célébration des 150 ans de la Gym-Hommes Lutry, un club présidé par Monsieur Dominique Roulet qu'il remercie.

#### Correspondance

Le **28 aout**, le président a reçu la démission de Monsieur Lloyd Fletscher dont il fait lecture. Son successeur sera assermenté lors de la prochaine séance.

#### Votations et élections

Il n'y a pas eu de scrutin depuis la dernière séance.

La prochaine échéance est celle des élections au parlement fédéral qui se tiendront le dimanche 22 octobre. Le président remercie les Conseillères et Conseillers qui se sont portés volontaires pour le dépouillement.

### 4. **Dépôt d'éventuels postulats, motions et/ou projets de règlements**

**Mme Valérie Dormenval** dépose une motion intitulée « Pour de très nombreuses nouvelles plantations de grands arbres dans la zone urbaine ».

### 5. **Préavis 1314/2023 Révision partielle du règlement du port de Lutry.**

**M. Axel Kuonen**, président de la Commission chargée d'étudier ce préavis, présente son rapport.

**M. Ludovic Paschoud**, en tant que motionnaire, est surpris de constater que la grande majorité, si ce n'est l'ensemble de ce Conseil, s'appête à refuser ce qu'il a lui-même souhaité en soutenant cette motion. Il souhaite relever quelques éléments. Premièrement, il est étonné

qu'une commission soit nommée pour étudier un préavis avant même que ce dernier n'ait été diffusé aux membres du Conseil. Les personnes nommées n'avaient donc aucune idée de la réponse de la Municipalité. Il tient à préciser que ce préavis était pourtant aux mains du Bureau du Conseil suffisamment tôt pour que chaque membre du Conseil puisse en prendre connaissance et évaluer l'opportunité de siéger ou non au sein de cette commission. Deuxièmement, le règlement de notre conseil indique à l'article 89 que l'auteur de la proposition fait partie de droit de la commission chargée de l'examen de la réponse de la Municipalité, mais il estimait avoir des intérêts peu compatibles avec l'examen de la réponse de la Municipalité. Il a néanmoins pu constater qu'il n'était pas le seul à avoir des intérêts à son sens peu compatibles. Il ajoute qu'il est probable que ce soit bien la première fois dans ce canton qu'un ancien Municipal siège dans une commission chargée d'étudier une modification d'un règlement qu'il a lui-même rédigé.

Le président ouvre la discussion.

**M. Guy Minder**, ancien président du Club Nautique, explique que, selon ce qui se dit sur les pontons, les navigateurs rejoignent pour la plupart les conclusions de la Municipalité, ainsi que celles de la commission concernant le boat-sharing et la transmission entres vifs. Cependant, le thème de la flexibilisation de l'utilisation des places d'amarrage, s'agissant des dimensions minimales du bateau, est quant à lui extrêmement problématique et nécessite une révision. Les dimensions minimales prescrites excluent malheureusement les 3 séries de voiliers originaires et emblématiques du Léman. Les associations réunissant les séries mentionnées, cumulent plus de 300 bateaux en Suisse dont une part importante sur le Léman. Ce ne sont donc pas des exceptions, mais au contraire une flotte de référence. Il ajoute que s'agissant de la bonne utilisation de l'espace, le règlement datant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 du port de Morges ne semble souffrir d'aucun problème avec la DGE ; il est extrêmement pragmatique puisqu'il spécifie simplement que les places seront attribuées « *aux mieux selon la dimension, le tirant d'eau et le type de bateau* ». Le fait que le Conseil ait décidé de renvoyer la motion à la Municipalité prouve que la majorité pensait alors que des améliorations étaient nécessaires. Une certaine logique voudrait à présent que ce préavis soit amendé, afin qu'il réponde aux besoins maintes fois exprimés des navigateurs. Les conclusions relativement déterminées du rapport de la commission, rendent vraisemblablement vaines toutes tentatives d'amendement partielles ce soir, car il n'appartient pas au Conseil de refaire le travail de la commission. Il formule donc le vœu que la Municipalité tienne compte de la problématique soulevée lors des travaux de rénovation, et adapte le règlement d'application à sa plus proche convenance, afin de permettre aux amoureux du lac et des bateaux, de pratiquer et transmettre sereinement leur passion.

**M. Patrick Sutter** annonce que la Municipalité a entendu ce vœu.

**Mme Corinne Jayet** pense que le règlement du port contient un article discriminatoire, l'art. 28. « *Le titulaire doit pratiquer personnellement la navigation et être à même de piloter lui-même son bateau, ce qui implique, le cas échéant, qu'il doit être détenteur du permis de naviguer adéquat. Il doit répondre à ces conditions en tout temps et en toutes circonstances et être le principal utilisateur du bateau. Tout autre usager n'a aucun droit sur l'amarrage, à quelque titre que ce soit.* » Ce qui sous-entend qu'une personne atteinte dans sa santé et ne pouvant passer le permis de bateau à cause d'une maladie ou d'un handicap ou que celui-ci pourrait, potentiellement lui être retiré, n'aurait jamais la possibilité d'obtenir une place à son nom au port. Et ce, même si cette personne est passionnée de navigation et souhaiterait pouvoir faire valoir son droit à l'équité. Selon elle, l'obligation d'avoir un permis et de

pouvoir piloter soi-même son bateau va l'encontre d'un principe d'inclusion, à savoir que chaque personne est en droit de participer pleinement à la société, selon un principe d'égalité des droits.

**M. Raymond Sudan** informe qu'il a obtenu une place au port, après 41 ans d'attente. Il pense qu'il faut faire preuve de plus de logique, à savoir de s'adapter à son époque et aux différents gabarits de bateaux existants aujourd'hui. Il ajoute que pouvoir apporter des modifications au règlement est une chance et qu'il faut tout faire pour que les gens puissent aller sur l'eau; les catways envisagés lui semblent d'ailleurs une marche arrière, puisqu'ils font perdre des places. Il conclut qu'il faut enfin une personne compétente pour gérer le port, tel qu'un garde port, cela ne pouvant être délégué à l'APOL contre rémunération.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote.

### ***Le Conseil communal de Lutry***

*Vu le préavis municipal n° 1314 / 2023 ;*

*Où le rapport de la commission désignée pour examiner cet objet ;*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

### ***Décide***

- 1. De refuser la révision partielle du règlement du Port de Lutry.*

Le préavis est adopté par 46 oui, 6 non et 14 abstentions.

## **6. Réponses municipales à des postulats, motions, interpellations.**

[Réponse municipale](#) | [Le parking de La Possession au service des Lutriens, aujourd'hui et demain](#)

**M. Jean-François Chapuisat** remercie la Municipalité pour sa réponse rapide. En préambule, il remarque que cette réponse a été actée en séance de Municipalité le 10 juillet, mais que celle-ci a été publiée sur le site internet il y a une dizaine de jours seulement. Il formule le vœu, au nom de tous les chefs de groupe, que les réponses soient publiées le plus rapidement possible, afin de faciliter le travail des membres du Conseil concernés par le sujet. Il ajoute être surpris de la rapidité de cette réponse, car il y est indiqué un mandat d'étude parallèle qui est en cours et qu'il est indispensable de connaître le calendrier de réalisation de travaux, afin de définir les mesures d'accompagnement. Le préavis mentionne que le mandat d'étude parallèle devrait s'achever en 2023, il trouve donc dommage que le résultat n'ait pas été

attendu pour rendre cette réponse, afin qu'elle soit complète. Il ajoute que la réponse ne mentionne pas de nouveau projet de parking alors qu'il est fait mention dans le plan de législature qu'un nouveau projet de parking pourrait être relancé. Peut-on en déduire que cette priorité n'en est plus une ? Concernant les places jaunes dévolues au seul usage de la Municipalité, il pense que le devoir d'exemplarité fait défaut et que, si cette dernière était confrontée au problème de parking rencontrés par la population, elle serait peut-être plus encline à aller de l'avant sur certains sujets. Il remercie à nouveau la Municipalité, mais au vu de la minceur de son contenu et de certaines réponses qui ne le satisfont pas, il propose au Conseil de la refuser.

Le président ouvre la discussion.

**M. Patrick Sutter** comprend que le postulant ne soit pas d'accord avec la réponse, mais ajoute que cela reste néanmoins celle rendue par la Municipalité.

**M. Raymond Sudan** propose de laisser à la Municipalité ses places de parc privées, car il rappelle que la dernière fois que la commune a eu besoin de places de parc, elle l'a fait sur l'espace des jardins publics et ne souhaite pas que cela se reproduise.

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Le président procède au vote.

La réponse est acceptée par 29 oui, 24 non et 13 abstentions.

#### **7. Discussion et votation sur les motions, postulats et/ou projet de règlements déposés en point 4 de l'ordre du jour**

**Mme Valérie Dormenval** présente le texte de sa motion intitulée « Pour de très nombreuses nouvelles plantations de grands arbres dans la zone urbaine ».

**M. Vincent Arlettaz** déplore que, lors de la séance des chefs de groupe, aucun dépôt de motion ou de postulat n'ait été annoncé. Il estime qu'il est nécessaire d'avoir le temps de prendre connaissance du texte soumis et d'en discuter en séance de groupe afin d'en comprendre les tenants et aboutissants et s'assurer qu'il s'agit bien d'une compétence du Conseil. Il propose donc à la motionnaire de repousser l'examen de ce texte à la prochaine séance sinon il formulera une demande de renvoi au sens de l'article 107 du règlement.

**Mme Valérie Dormenval** accepte de re-proposer le sujet à la prochaine séance du Conseil.

Le président prend note que ce postulat est donc retiré de l'ordre du jour.

#### **8. Election d'un membre à la commission des récusations**

Au vu de la démission de Madame Paola Juan de la commission des récusations, le Conseil doit élire son remplaçant.

**M. Loris Buret** propose la candidature de **Mme Alessandra Silauri**.

**Mme Alessandra Silauri** est élue à l'unanimité.

## 9. Communications municipales

Le Conseil a reçu cinq communications municipales. Les Conseillères et Conseillers en ont reçu une sixième qui leur a été remise avant que la séance ne soit ouverte.

Communication municipale 673 | 2023 [Publication des dossiers d'enquête publique sur le site Internet communal](#)

**M. Pierre Bonjour** pense que la quantité de documents est astronomique et qu'elle devrait être limitée comme c'est le cas sur les piliers publics physiques.

**M. Denis Aguet** est quant à lui enthousiasmé par la qualité et la quantité d'informations à disposition et invite la Municipalité à poursuivre de cette manière.

**M. Guy Minder** est également ravi de la richesse du contenu à disposition et en remercie la Municipalité.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** précise que, dès le moment où le dossier est publié, selon les exigences légales, sur le réseau internet communal, l'on a l'obligation de publier l'entier du dossier.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Communication 674 | 2023 [Bâtiment communal du Châtelard \(rue du Châtelard 9\) – Rénovation d'un appartement 4 pièces \(2ème étage, duplex Nord\) – Avis de travaux hors budget 2023, d'un montant supérieur à CHF 50'000.-](#)

**M. Raymond Sudan** s'inquiète du degré d'entretien des bâtiments communaux. Il pense qu'il serait judicieux de se pencher sur cette question en créant un fond de rénovation.

**M. Grégory Coderey** pense que cette question aurait pu passer par un préavis.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** rappelle que la Commission des finances examine chaque année les budgets des bâtiments communaux et élabore un programme qui est soumis au Conseil communal. La Municipalité estime que les bâtiments communaux sont extrêmement bien entretenus. Des crédits d'entretiens sont assurés dans les budgets qui sont votés par le Conseil. Il ajoute que lorsque des dépenses plus importantes sont nécessaires, elles font l'objet de crédits supplémentaires.

**Mme Marie-Claude Rossi** souhaite savoir comment une augmentation de loyer de 70% est justifiée.

**M. Etienne Blanc** estime que le loyer, malgré cette augmentation, est encore dans la fourchette basse pour un appartement tel que celui-ci.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Communication 675 | 2023 [Départ à la retraite de M. Eric Desaulles, Chef du service Aménagement du territoire et bâtiments](#)

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** rend hommage à M. Eric Desaulles et lui exprime sa gratitude pour le travail accompli. M. Eric Desaulles est chaleureusement applaudi par l'assistance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Communication 676 | 2023 [Analyse des sols des jardins et parcs communaux](#)

**M. Esteban Jayet**, membre de la commission de gestion qui a proposé ce vœu, remercie la Municipalité et espère qu'elle continuera à faire attention à la santé alimentaire des citoyens.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Communication 677 | 2023 [Séances du Conseil communal 2024](#)

La parole n'est pas demandée.

Communication 678 | 2023, distribuée avant le début de la séance, [Tarifs de l'électricité 2024 – Stabilité du prix de l'énergie, mais augmentation des coûts de réseaux et taxe de réserve hivernale](#)

**M. Charles Monod** explique que cette communication a été adoptée ce jour en séance de Municipalité, c'est pourquoi elle n'a pas été transmise avant.

**M. Denis Aguet** déclare ses intérêts étant fournisseur d'électricité et souhaite savoir si le prix de l'énergie photovoltaïque apparaît dans la communication.

L'assemblée lui répond qu'il y figure bien.

**Mme Camille Moser** souhaite savoir comment se situe la commune de Lutry par rapport aux autres fournisseurs d'électricité.

**M. Charles Monod** explique que les tarifs à Lutry sont un peu plus bas qu'à Pully et un petit peu plus élevés qu'à Lausanne. Il n'y a néanmoins que très peu de différence avec les communes voisines directes.

**Mme Anne-Catherine Christen** souhaite savoir quel est le montant de la subvention exceptionnelle permettant de maintenir la stabilité du prix de l'énergie.

**M. Charles Monod** explique que les services industriels ont constitué un fond au cours de ces vingt dernières années grâce à la possibilité de faire une marge sur l'énergie. Cette marge sera restituée aux clients.

**M. Charles Monod** annonce une dernière communication municipale. En effet, le feu d'artifice qui n'avait pas pu avoir lieu lors des festivités du 1<sup>er</sup> août est reprogrammé au samedi soir de la 75<sup>ème</sup> édition de la Fête des vendanges.

## **10. Interpellations, questions et divers**

**M. Denis Aguet** souhaite savoir pourquoi les loyers des appartements du bâtiment de La Balance sont finalement si élevés, à quel taux la Municipalité a emprunté et quelle est la base de calcul pour la détermination de ces loyers.

**M. Etienne Blanc** explique qu'une hausse des taux d'intérêts est survenue entre le préavis et le moment de fixer les montants définitifs des loyers. Ces derniers sont de montants allant de CHF 280 à CHF 310/m<sup>2</sup>, ce qui est vraiment très bas. Ils sont donc plus qu'abordables pour un immeuble de cette qualité.

**M. Olivier Rodieux**, en sa qualité de courtier immobilier, tient à souligner la qualité de la rénovation de ce bâtiment et appuie la Municipalité en confirmant que ces prix sont dans la fourchette basse, voire en dessous.

**M. Loris Buret** est interpellé par la fonctionnalité d'archivage de la caméra se trouvant à l'Hôtel du Rivage. En effet, celle-ci permet de remonter sur l'entier du mois par tranches de dix minutes et sur l'année par tranche d'un jour. La qualité qu'offre la caméra, ainsi que sa fonction zoom permettent clairement d'identifier les personnes présentes sur ces lieux. La Municipalité est-elle au courant de cela ? Est-ce légal de mettre à disposition du public une caméra permettant d'identifier une personne et ce avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données ?

**M. Charles Monod** répond que la Municipalité est au courant et étudie la problématique. Il ajoute que la Municipalité reviendra avec une réponse et veillera bien sûr à ne pas contrevenir à la nouvelle loi sur la protection des données.

**M. Philippe Doffey** déclare ses intérêts étant un habitant du quartier des Brûlées qui est passée en zone 30. Le Canton a mis en place de nouvelles directives pour faciliter la mise en œuvre de zones 30 et de zones de rencontre. La Municipalité connaît-elle ces nouvelles directives ? Quelles sont ses intentions particulièrement quant aux zones de rencontre ?

**M. Patrick Sutter** répond que la Municipalité est évidemment parfaitement au courant de ces nouvelles dispositions et de la façon de les mettre en œuvre. Il ajoute que pour passer en zone de rencontre, il est nécessaire qu'il s'agisse de routes non affectées à la circulation générale et qu'il y en a peu à Lutry.

**M. Alain Plattet**, concernant la cantine du collège des Pâles, souhaite savoir comment il est prévu de s'adapter à l'augmentation de la demande et s'il est prévu de mettre à disposition

une salle supplémentaire et non pas seulement de désengorger avec le nouvel espace de pique-nique.

**M. Alain Amy** répond que la rentrée au niveau du parascolaire a été compliquée, car la demande a augmenté de 25%. Il ajoute que le Service est sans cesse à la recherche de solutions, mais ne peut les annoncer maintenant.

**M. Alain Plattet** ajoute qu'il faudra être attentifs au parascolaire dans l'extension du collège du Grand-Pont, car on en constate l'importance.

**Mme Corinne Rossari** souhaite qu'une sécurisation du carrefour au chemin des Moulins, chemin des Pâles et chemin Crêt-de-plan soit prévue.

**M. Patrick Sutter** répond que des discussions avaient déjà eu lieu, car cette intersection n'est en effet pas adéquate. La Municipalité est consciente de ce problème et va étudier cela de manière approfondie.

**M. Grégory Coderey** pense que si les enfants pouvaient monter dans les bus scolaires, bien qu'ils n'y aient pas droit, et ce, afin d'aller manger chez des camarades durant la pause de midi, cela pourrait participer à désengorger les cantines scolaires.

**M. Patrick Sutter** répond qu'il n'est pas possible de commencer à faire des exceptions de ce genre.

**Mme Corinne Jayet** souhaite savoir quand des arceaux pour les vélos seront installés à la gare de la Conversion.

**M. Patrick Sutter** répond que les travaux sont commandés et qu'ils seront installés à l'automne.

**M. Axel Kuonen** remercie la Municipalité pour la mise en place du tourner à gauche au carrefour du Lander; et souhaite savoir s'il est prévu de baisser la vitesse sur la route du Landar.

**M. Patrick Sutter** répond qu'il ne sait pas s'il est possible de baisser la vitesse, mais que cela sera étudié.

**Mme Valérie Dormenval** demande si la Municipalité avait d'autres choix quant à l'emplacement de la nouvelle antenne 5G que celui du clocher de l'école de Savuit.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond que pour le moment il s'agit d'un opérateur qui a mis cela à l'enquête publique et que la Municipalité n'a pas encore statué.

**Mme Anne-Catherine Christen** demande si la Municipalité a un retour d'expérience relatif aux nouvelles poubelles de tri installées sur les quais.

**M. Etienne Blanc** répond que le retour est assez mauvais. L'on constate un manque de discipline des citoyens.

**Mme Émilie Hassenstein** remercie la Municipalité pour la nouvelle balançoire du parc du Voisinand. Elle demande s'il a été envisagé de faire de l'ombre sur la place de jeux situés à l'entrée de la plage et de mettre une signalétique pour indiquer le parc Bochat.

**M. Etienne Blanc** répond qu'une réflexion sera menée aussi bien concernant la place de jeux que pour mieux indiquer le parc Bochat.

**M. Guy Minder** souhaite savoir si la Municipalité à une date quant à la nouvelle étude d'intégration des panneaux solaires dans la zone ville et villages.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond que la Municipalité attend la réponse de l'État de Vaud relative à une éventuelle subvention.

**M. Jean-Samuel Leuba** annonce que le 30 septembre aura lieu la traditionnelle pressée de l'Association du vieux pressoir dans la cour du Château et invite les membres du Conseil à y assister.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21h48.

#### BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La secrétaire

Guy Wolfensberger

Danahé Palmon